



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE

COMMUNE DE VEMARS

Réalisation du Groupe Scolaire de Vémars

CARACTERISTIQUES DES OUVRAGES
LES PLUS IMPORTANTS

Mars 2021

I. Table des matières

I. PÔLE COMMUN	3
A. LOCAUX COMMUNS ET PARTAGÉS	3
B. LOCAUX DE FONCTIONNEMENT	5
II. ÉCOLE MATERNELLE	6
A. LOCAUX DES ADULTES	7
B. LOCAUX DES ENFANTS	8
III. ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE	10
A. LOCAUX DES ADULTES	10
B. LOCAUX D'ENSEIGNEMENT	11
IV. L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT (60+60)	12
A. LOCAUX ALSH MATERNEL	13
B. LOCAUX ALSH ÉLÉMENTAIRE	14
V. RESTAURATION - MUTUALISATION DE L'OFFICE (maternel et élémentaire)	15
A. SALLES À MANGER	16
B. OFFICE DE RESTAURATION	16
VI. LES ESPACES EXTÉRIEURS	18
A. COUR DE RÉCRÉATION	18
B. STATIONNEMENTS	19
C. AIRES DE LIVRAISON	20

I. PÔLE COMMUN

1. *Fonctionnement :*

L'un des enjeux de l'opération résidant dans la recherche d'une traduction spatiale et fonctionnelle du programme qui favorise la complémentarité des fonctions et des usages, le programme prévoit, la création d'un pôle commun.

Ce dernier regroupe des locaux qui, selon des plages horaires différenciées, pourront être utilisés par le groupe scolaire et l'ALSH.

2. *Positionnement :*

Ce pôle doit être clairement repérable et en relation conjointe avec le groupe scolaire et l'ALSH.

Il sera idéalement situé à proximité du hall pour faciliter la dépose et la récupération des enfants en accueil périscolaire.

3. *Accès :*

En temps scolaire le pôle commun est directement accessible depuis l'école.

En temps périscolaire, ce pôle est aisément accessible depuis l'ALSH.

A. LOCAUX COMMUNS ET PARTAGÉS

1. *Hall d'accueil*

Le hall permet une gestion optimale des flux pour éviter les effets de groupe ou d'engorgement. Il est facilement accessible depuis le parvis.

C'est un lieu d'accueil qui permet de recevoir les intervenants ou parents d'élèves.

Il ne sert pas de lieu de rassemblement, mais plutôt d'espace d'attente, d'exposition des travaux des élèves. Idéalement, il séparera les flux maternels, élémentaires et ALSH.

2. *Bureau de direction (maternelle et élémentaire)*

Ces espaces sont composés d'un poste de travail avec connexions informatiques. Ils sont organisés afin de permettre l'accueil de parents.

Ils doivent être en lien physique et visuel avec le hall d'accueil, ceci afin de vérifier les allers et venues. Ces bureaux comportent de nombreux rangements sécurisés

3. Bureau de direction ALSH

Il comprendra deux postes de travail l'un maternel, l'autre élémentaire.

Son positionnement doit permettre d'assurer un lien visuel sur l'accès à l'établissement par le ou les espace(s)d'accueil. Il doit être proche de la salle des animateurs/réunion afin de faciliter les échanges.

Si possible, il bénéficie d'un lien visuel sur l'infirmerie pour en permettre sa surveillance.

4. Salle des animateurs

Cette salle, lieu privilégié de travail et de détente pour le personnel encadrant, peut être utilisée comme espace de rencontre et de réunion avec des intervenants extérieurs.

Espace calme et convivial, il doit bénéficier d'une relation aisée avec les salles d'activités.

Cette salle, également utilisée comme tisanerie pour les animateurs, doit prévoir des placards intégrant un point d'eau sur bac évier, des rangements (bas et haut), un plan de travail doté de branchements pour accueillir l'électroménager.

Pour faciliter l'exploitation des supports pédagogiques par tous dans un lieu lumineux, un espace de placards intégrés permet de ranger la documentation et de recevoir l'imprimante/photocopieuse.

5. Sanitaires adultes

Situés au plus proche des locaux adultes, au moins un sanitaire homme et un sanitaire femme seront aux normes PMR.

6. Infirmerie

Cet espace sera implanté dans le pôle commun et doit être facilement accessible par les secours.

L'espace permettra à l'infirmière ou au médecin de prodiguer les tests oculaires (configuration en longueur).

Elle comprendra également un point d'eau de type évier avec rangements sécurisés.

7. Salle de motricité

Elle accueille des activités variées : rassemblement d'enfants, apprentissages moteurs (jeux de ballons, gymnastique au sol), projection ou visionnage de vidéos, mais aussi réunion des parents d'élèves, etc.

Elle permet le regroupement des enfants de plusieurs classes, et peut devenir le lieu de fêtes et de spectacles.

L'isolement acoustique de la salle par rapport aux autres locaux sera donc étudié en conséquence.

Toutefois, cet espace bruyant ne doit pas se trouver à proximité d'espaces dits « calmes » comme les salles de repos ou les salles d'exercices. Cette salle doit être parfaitement occultable.

Réalisation du Groupe Scolaire de Vémars – Caractéristiques des ouvrages les plus importants

La salle de motricité peut devenir espace récréatif par temps de pluie.

Cet espace ne doit pas être un « lieu de circulation ». Elle sera facilement accessible depuis les locaux de l'ALSH maternel.

8. Dépôts associés à la salle de motricité

Accessibles directement depuis la salle de motricité, ils permettent de stocker le matériel utilisé durant les séances de motricité, d'expression corporelle, de danse ainsi que des éléments volumineux : structures de jeux, éléments de parcours, tapis, engins « roulants » ...

Un dépôt est dédié à l'école maternelle et un autre à l'ALSH/périscolaire.

9. Bibliothèque Centre de Documentation (BCD)

La bibliothèque est un lieu de découverte et d'apprentissage qui propose à la fois le travail dirigé et l'activité libre pour tous les enfants.

Elle est mutualisée entre la maternelle, l'élémentaire et l'ALSH.

Son accessibilité sera aisée pour tous.

Elle pourra être utilisée comme salle d'activités en temps périscolaire. Elle permettra l'installation d'au moins deux postes informatiques.

B. LOCAUX DE FONCTIONNEMENT

1. Vestiaires agents d'entretien

Le personnel d'entretien doit bénéficier de vestiaires équipés d'une zone de change avec casiers.

Les vestiaires femmes sont plus amples que ceux des hommes (3/4 et 1/4).

2. Locaux ménage

Ils sont judicieusement répartis dans l'équipement pour faciliter le travail des agents.

Leur dimensionnement permet le rangement d'un chariot ménage.

Le local est équipé d'un point d'eau alimenté en eau froide et chaude, d'un vidoir et d'un siphon de sol.

Cet espace ne peut être réalisé dans un local technique.

Un local par étage sera prévu.

3. Stockage des produits d'entretien

D'un accès aisé depuis l'extérieur pour son approvisionnement, il est également proche de la zone vestiaire ou d'un local ménage.

Il est équipé de rayonnages pour le stockage des produits et abrite la mono brosse qui sert au nettoyage des grandes surfaces.

4. Local poubelles & tri sélectif

Ce local qui permet de réaliser le tri sélectif est destiné à l'ensemble de l'équipement (hors restauration).

Il doit bénéficier d'une accessibilité aisée tant pour le personnel que pour le véhicule de ramassage. Il doit être correctement ventilé.

5. Locaux techniques

Ils devront être dimensionnés au plus juste. Les revêtements utilisés permettront un entretien maximal.

Si les locaux techniques sont positionnés en toiture, les concepteurs veilleront à traiter cet espace comme la « cinquième façade » du bâtiment.

Ils ne devront pas être visible depuis les logements alentours.

II. ÉCOLE MATERNELLE

1. Fonctionnement :

Elle accueille 7 classes ou un maximum de 210 élèves. 1 direction, 7 enseignants et 5 Atsem participent à l'encadrement des élèves.

Le matin, le midi ou le soir, les élèves de maternelle sont accompagnés ou « récupérés » directement dans la salle des maternelles par les parents ou les animateurs du périscolaire.

2. Positionnement :

Tous les locaux maternels sont positionnés à Rez-de-chaussée.

Dans la mesure du possible, les lieux de vie des enfants ne doivent pas être visibles depuis l'espace public.

3. Accès :

Un parvis, en partie couvert, permet d'accéder directement à l'établissement via le hall. Ce dernier pourra être mutualisé avec l'ALSH maternel dans le cas d'une séparation des accès à l'équipement.

Réalisation du Groupe Scolaire de Vémars – Caractéristiques des ouvrages les plus importants

4. *Hall d'accueil (Rappel : Cf.p.14 Pôle commun)*

Facilement accessible depuis le parvis, il est :

- Lieu de distribution : il permet d'aller aisément aux salles d'exercices et tout particulièrement à celles dédiées aux petites sections. Il doit être lumineux et à l'échelle des enfants. Sa volumétrie facilite la gestion des flux et garantit une grande qualité acoustique.

- Lieu d'information : Il doit permettre l'information des parents et dispose de surfaces pouvant servir de support pour l'affichage des travaux des élèves.

A. LOCAUX DES ADULTES

1. *Salle des maîtres*

Cette salle, lieu privilégié de travail et de détente pour le personnel enseignant, peut être utilisée comme espace de rencontre et de réunion avec des intervenants extérieurs.

Espace calme et convivial, il doit bénéficier d'un accès aisé vers les salles d'exercices.

Cette salle permet également aux enseignants de prendre leur repas le temps de midi. Il devra être prévu des placards intégrants : un point d'eau sur bac évier, des rangements (bas et haut), un plan de travail doté de branchements pour accueillir l'électroménager.

Un dépôt dédié est équipé d'un photocopieur, des réserves papiers, du massicot, en lien direct avec la salle des maîtres.

2. *Salle des ATSEM*

Un espace est dédié aux ATSEM (Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles) pour préparer les activités réalisées en salle d'exercices.

Cet espace doit avoir une position stratégique dans l'école afin de permettre l'échange avec les enseignants et un accès rapide aux salles d'exercices. Il est équipé d'une large table de travail, de nombreux branchements électriques pour l'électroménager, d'un évier double bac avec égouttoir alimenté en eau froide et chaude, et des meubles de rangement (bas et haut).

Des casiers de rangement pour les affaires personnelles des ATSEM sont

Également à prévoir (sac à main, blouses, chaussures).

3. *Lingerie*

C'est un espace « buanderie », composé d'un lave-linge, d'un sèche-linge et d'une table pour le pliage.

Elle est équipée d'un évier double bac avec égouttoir alimenté en eau froide et chaude, de meubles de rangement bas. Il sera prévu un siphon de sol pour l'entretien.

Compte tenu de la proximité de ce local avec la salle des ATSEM, une attention particulière sera portée sur l'isolation phonique.

4. Dépôts pédagogiques (à répartir)

Ces locaux reçoivent les supports et matériels nécessaires aux équipes pédagogiques.

Ils sont positionnés au plus proche des salles d'exercices ou en lien direct.

Les dépôts doivent être équipés de rayonnages suffisants pour permettre un stockage rationnel.

5. Sanitaires adultes

Situés au plus proche des locaux adultes, au moins un sanitaire homme et un sanitaire femme seront aux normes PMR.

B. LOCAUX DES ENFANTS

1. Salles d'exercices

Toutes les salles doivent avoir une forme géométrique simple (plan carré à privilégier) afin de permettre l'aménagement de différentes zones : coin calme pour le regroupement, activité assise, activité salissante...

Sur au moins un des murs, un système d'accrochage mural (aimanté) pour les travaux et les supports pédagogiques sont à prévoir. Chaque salle est équipée d'un point d'eau sur bac évier (taille adulte) équipé de rangements bas et d'un plan de travail pour la dépose des objets lavés.

Deux tableaux sont à prévoir, l'un de grande taille proche du coin regroupement, l'autre plus petit sur un autre mur positionné à hauteur d'enfant pour le graphisme (ou un unique tableau escamotable).

La salle doit être lumineuse. Les baies vitrées sont positionnées de telle sorte que les enfants ne soient pas éblouis et que l'intérieur de la salle ne soit pas visible depuis l'espace public.

Des placards intégrés doivent être prévus pour le stockage de matériel divers.

2. Vestiaires enfants

Les vestiaires sont aménagés dans les circulations, à l'entrée de chaque classe.

Les enfants y déposent leurs manteaux, sac à dos et chaussures avant de pénétrer dans la salle d'exercices.

Un meuble intégré et compartimenté doit permettre de ranger : le cahier de liaison, le sac de change, le cartable, les chaussons, les manteaux, les bonnets.

Cet équipement doit également servir de banc (assise).

3. Salle de repos

Trois salles de repos sont nécessaires.

Elles doivent être adjacentes à une salle d'exercices de petite section.

Elle a vocation de repos à l'heure de la sieste « libre » et nécessite une qualité particulière d'ambiance et d'agrément propice à la sieste.

On veillera à ce qu'au moins une de ces salles de repos soit aisément accessible à partir d'ALSH maternel.

Cette salle doit être parfaitement occultable et correctement ventilée.

La localisation de la salle de repos doit, dans la mesure du possible éviter tout contact avec une zone bruyante (hall d'accueil, salle de motricité ou aires de jeux extérieurs).

Elle est équipée de placards intégrés (pour le rangement des draps, couettes), de patères pour les effets personnels des enfants et d'un bureau adulte pour assurer la surveillance.

4. Salles de propreté

Les trois salles de propreté sont réparties judicieusement dans l'école.

Une d'entre elle est accessible depuis la cour et permet un double accès vers l'école.

Une est idéalement positionnée sur le parcours d'accès à la salle à manger de la restauration (la plus grande, pour assurer la bonne gestion des flux).

Une autre est réservée pour les petites-sections et comprend une douche et doit être située proche des salles de repos. Elles devront comprendre un vidoir à seau.

Pour l'intimité des enfants, toutes les salles de propreté sont aménagées avec des cloisons mi-hauteur.

Seule la salle de propreté des petites-sections ne sera pas équipée de portes type « saloon » devant les sanitaires.

Un système de fontaine est à privilégier pour le sanitaire des petites-sections, avec distributeur de savon intégré.

L'agencement et l'équipement des salles sont étudiés pour faciliter le quotidien des enfants.

5. Dépôt jeux extérieurs

Ce dépôt est accessible directement depuis la cour.

Il permet de stocker le matériel utilisé durant les temps de récréation ou d'activités extérieures : ballon, patinette, vélos...

III. ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

1. *Fonctionnement :*

Elle accueille 12 classes ou un maximum de 324 élèves. 12 enseignants assurent l'encadrement et l'enseignement des élèves.

2. *Positionnement :*

Les salles de classe de l'école élémentaire peuvent être positionnées à l'étage, l'essentiel étant de n'isoler aucune salle de classe.

3. *Accès :*

Un parvis, en partie couvert, permet d'accéder directement à l'établissement via le hall.

Ce dernier pourra être mutualisé avec l'ALSH élémentaire dans le cas d'une séparation des accès à l'équipement.

Les élèves sont regroupés dans la cour avant l'entrée en classe. Un accès direct vers la cour élémentaire pourra être étudié.

4. *Hall d'accueil (Rappel : Cf. p.14 Pôle commun)*

Facilement accessible depuis le parvis, il permet de recevoir les intervenants ou parents d'élèves.

Il ne sert pas de lieu de rassemblement, mais plutôt d'espace d'attente, d'exposition des travaux des élèves.

Il permet d'accéder aisément à la cour, aux locaux de l'ALSH, aux étages.

A. LOCAUX DES ADULTES

1. *Salle des maîtres*

Cette salle, lieu privilégié de travail et de détente pour le personnel enseignant, peut être utilisée comme espace de rencontre et de réunion avec des intervenants extérieurs.

Espace calme et convivial, il doit bénéficier d'une relation aisée avec les salles de classe.

Cette salle, éventuellement utilisée comme lieu de prise de repas pour les enseignants, doit prévoir des placards intégrants : un point d'eau sur bac évier, des rangements hauts et bas, un plan de travail doté de branchements.

Pour faciliter l'exploitation des supports pédagogiques par tous dans un lieu lumineux, un espace dans cette salle sera créé, il permet sous forme de placards intégrés de ranger la documentation et de recevoir l'imprimante/photocopieuse.

2. Dépôts pédagogiques (à répartir)

Ils reçoivent les consommables et matériels nécessaires aux équipes pédagogiques.

Ils doivent être équipés de rayonnages suffisants pour permettre un stockage rationnel.

Ils sont situés à proximité immédiate des salles de classe ou en lien direct.

Le rangement doit être facilité et optimisé par la conception du local adaptée à toutes sortes de matériel (fournitures papier peinture, jeux, livres, (hors matériel de jeux extérieurs).

Ils doivent être équipés d'une porte anti-effraction.

3. Local chariot numérique

Ce local sera facilement identifiable, à proximité d'un ascenseur pour faciliter la manutention.

Il devra être accessible par clé ou par badge. Des étagères pourront compléter l'espace de rangement.

4. Sanitaires adultes

Situés au plus proche des locaux adultes, au moins un sanitaire homme et un sanitaire femme seront aux normes PMR.

B. LOCAUX D'ENSEIGNEMENT

1. Salles de classe

Il est dispensé dans ces salles, un enseignement de type théorique, ainsi que des activités pratiques (découpages, collages, peinture...).

Les salles de classes ont une géométrie simple et rectangulaire (en évitant les salles en longueur et en évitant le seul éclairage naturel par le petit côté), et autorisant plusieurs dispositions de tables, la totalité de l'espace doit être exploitable.

Un tableau est positionné sur le mur le plus étroit.

Chaque salle sera dotée d'un Tableau Numérique Interactif (TNI) en plus d'un tableau blanc magnétique multi-usages.

Un système d'accrochage mural pour les travaux et les supports pédagogiques est à prévoir sur toutes les surfaces non vitrées.

Pour l'informatique, la classe est équipée d'au moins un poste fixe relié au réseau, pour l'enseignant.

Réalisation du Groupe Scolaire de Vémars – Caractéristiques des ouvrages les plus importants

Un système de chariot numérique (mutualisé pour toutes les classes) permettra de réaliser en classe des recherches sur internet.

2. Vestiaires enfants

Les vestiaires sont aménagés dans les circulations, à l'entrée de chaque classe.

Les enfants y déposent leurs manteaux et effets personnels... L'attente se fait dans les circulations avant de pénétrer dans la salle de classe.

Un équipement minimum devra être prévu : patères et casiers intégrés.

3. Sanitaires enfants

Quatre blocs sanitaires avec une distinction fille/garçon sont à prévoir, dont :

- 2 sont situés à proximité des salles de classe ;
- 1 est accessible directement depuis la cour (le plus vaste) et peut bénéficier d'un double accès vers l'école ;
- 1 est positionné au plus proche de l'ALSH (périscolaire) pour éviter de pénétrer trop en amont de l'école.

Si l'école est réalisée sur plusieurs niveaux, les sanitaires devront être prévus à chaque étage.

4. Salle polyvalente (Utilisation du Gymnase)

L'équipement pourra profiter de la proximité du gymnase pour pratiquer l'éducation sportive et physique.

Cette solution permet d'envisager une meilleure occupation des locaux, et de rentabiliser les créneaux horaires.

Pour faciliter cette pratique par les deux écoles et l'ALSH, des dépôts devront être prévus à l'intérieur du gymnase.

5. Dépôt pour jeux extérieurs

Un dépôt pour le rangement des jeux extérieurs et du matériel accessible depuis la cour doit être équipé de rayonnages suffisants pour permettre le stockage rationnel des équipements EPS (haies, chasuble, ballons) et jeux extérieurs (jonglages, cirque...).

IV. L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT (60+60)

1. Fonctionnement :

Cet équipement assurera :

L'accueil périscolaire du matin, du midi et du soir (7h00 à 8h20 / 11h45 à 13h45 / 16h15 à 19h00) les Lundis, Mardis, Jeudis et Vendredis dans une partie de ses locaux ;

L'accueil de loisirs du mercredi (7h00 à 19h00) et pendant les vacances scolaires (ALSH : 7h00 à 19h00) ;

Prise en charge des enfants :

Le matin et le soir, les enfants sont répartis par groupe maternels/élémentaires entre les différentes salles d'activités, la salle de motricité et la Bibliothèque.

À 8h20, les enfants sont ensuite dirigés par les animateurs dans leurs salles de classes pour les maternels et dans la cour pour les élémentaires.

2. Positionnement / Flux :

Ce pôle doit être clairement repérable depuis l'espace public car il accueille des locaux dont la fréquentation se fait en dehors du temps scolaire. Idéalement, les flux maternel et élémentaire doivent être séparés.

3. Accès :

L'accès à l'ALSH pourra être divisé, uniquement si la distinction s'effectue entre un accès maternel et un accès élémentaire.

Ce parvis sera en partie protégé pour permettre l'attente des parents (qui ne peuvent pas entrer dans l'enceinte de l'équipement).

L'ALSH maternel est en lien direct avec l'école maternelle, et l'ALSH élémentaire est en lien direct avec la cour.

A. LOCAUX ALSH MATERNEL

1. Salle d'activités

Elles permettent des activités variées : calmes ou bruyantes, propres ou salissantes offrant ainsi une forme de polyvalence d'utilisation.

Au nombre de trois, chacune sera dotée de placards de rangement pour le stockage du matériel et des réalisations, et de surfaces d'affichage.

Les concepteurs devront prendre en compte l'utilisation d'objets et de jouets volumineux (type dinette et kitchenette) dans la conception de cet espace. Ces salles sont équipées d'un point d'eau.

L'une d'entre elles est à proximité immédiate d'une salle de propreté et d'une salle de repos.

2. Vestiaires enfants

Les vestiaires sont aménagés dans les circulations, à l'entrée de chaque salle.

Les enfants y déposent leurs manteaux, sac à dos, chaussures avant de pénétrer dans la salle d'activités. Un meuble intégré et compartimenté doit permettre de ranger : le cahier de liaison, le sac de change, le cartable, les chaussons, les manteaux, les bonnets.

Cet équipement doit également servir de banc (assise).

3. Dépôt pédagogique

Il reçoit les supports et matériels nécessaires aux équipes pédagogiques.

Il est positionné au plus proche des salles d'activités. Le dépôt doit être équipé de rayonnages suffisants pour permettre un stockage rationnel.

4. Salles de propreté

Pour des raisons de proximité et d'usage une salle de propreté devra être prévue.

Idéalement, elle sera positionnée à proximité des salles d'activités maternelles et permettra le double accès vers un espace extérieur.

Elle devra comprendre des sanitaires adaptés aux enfants, un plan de travail avec évier et un vidoir à seau.

5. Dépôt jeux extérieurs

Ce dépôt est accessible directement depuis la cour. Il permet de stocker le matériel utilisé durant les temps de récréation ou d'activités extérieures : ballon, patinette, vélos...

LOCAUX PARTAGÉS MATERNELLE ET ALSH MATERNEL : Salle de motricité, salles de repos, salles de propreté, cour maternelle, BCD, Lingerie.

B. LOCAUX ALSH ÉLÉMENTAIRE

1. Salles d'activités

Elles permettent des activités variées : calmes ou bruyantes, propres ou salissantes offrant ainsi une forme de polyvalence d'utilisation.

Au nombre de 2, chacune sera dotée de placards de rangement pour le stockage du matériel, des réalisations et de surfaces d'affichage.

Ces salles sont équipées d'un point d'eau sur bac évier, des rangements bas.

L'une d'entre elles pourra être équipée d'un coin cuisine dédié aux activités avec les enfants, et devra pouvoir être fermée hors période d'utilisation (type alcôve avec sécurité ou local entièrement fermé donnant sur la salle d'activités).

2. Vestiaires enfants

Les vestiaires sont aménagés dans les circulations, à l'entrée de chaque classe. Les enfants y déposent leurs manteaux, sac à dos, avant de pénétrer dans la salle d'activités.

3. Dépôt pédagogique

Il reçoit les supports et matériels nécessaires aux équipes pédagogiques.

Il est positionné au plus proche des salles d'activités. Le dépôt doit être équipé de rayonnages suffisants pour permettre un stockage rationnel.

4. Sanitaires enfants

Si nécessaire pour des raisons de proximité et d'usage un bloc sanitaire supplémentaire devra être prévu.

Idéalement il permettra le double-accès vers un espace de récréation extérieur.

5. Dépôt pour jeux extérieurs

Un dépôt pour le rangement des jeux extérieurs et du matériel accessible depuis la cour doit être équipé de rayonnages suffisants pour permettre le stockage rationnel des équipements EPS (haies, chasuble, ballons) et jeux extérieurs (jonglages, cirque,).

LOCAUX PARTAGÉS ÉLÉMENTAIRE ET ALSH ÉLÉMENTAIRE : Sanitaires enfants, cour élémentaire, BCD.

V. RESTAURATION - MUTUALISATION DE L'OFFICE (maternel et élémentaire)

1. Fonctionnement :

La restauration fonctionne en liaison froide.

La distribution est prévue en service à table pour 148 maternels et en self-service pour 245 élémentaires.

2. Positionnement :

La restauration sera intégralement positionnée à Rez-de-chaussée.

On évitera le recours à un ascenseur ou à un monte-charge pour faciliter le travail des agents.

Elle devra assurer la marche en avant pour approvisionner les deux salles à manger, soit un positionnement central.

Les salles à manger seront facilement accessibles depuis l'ALSH.

3. Accès :

L'accès à la salle à manger se fait depuis la cour de récréation pour les élémentaires, utilisée comme espace d'attente et de régulation de la ligne de self.

Les maternels doivent pouvoir accéder à la salle à manger depuis l'école, sans passer par l'extérieur, afin d'éviter leur habillage.

L'accès des agents de la restauration, se fait par la partie vestiaire ou un accès dédié.

A. SALLES À MANGER

1. Salle à manger maternelle

Les enfants mangent en deux services entre 11h45 et 13h45.

La salle à manger disposera de 90 places assises minimum pour assurer le roulement et le nettoyage.

Il pourra être imaginé plusieurs espaces (ouverts) avec des ambiances différentes pour éviter l'impression de « masse ». Ils pourront être séparé par des claustras, tout en permettant la surveillance des adultes (claustras ou séparations basses).

Nota : Une salle de propreté sera positionnée sur le parcours des enfants vers la restauration.

2. Salle à manger élémentaire

Les enfants mangent dans cette salle avec une rotation de deux services continus grâce au système de ligne de self. La salle à manger disposera de 140 places assises.

Afin de faciliter la gestion des flux, une entrée et une sortie (vers la cour) séparées seront prévues.

Une table de tri sera prévue pour sensibiliser les enfants au gaspillage alimentaire.

Nota : Prévoir des patères à proximité des tables à manger, car les enfants élémentaires accèdent à la cour après le déjeuner.

B. OFFICE DE RESTAURATION

La restauration fonctionne en liaison froide.

L'office assurera les opérations suivantes :

- Réception et stockage des repas
- Réception des produits d'épicerie
- Réception des produits d'entretien
- Réchauffage des repas
- Dressage des préparations froides à l'assiette
- Distribution des repas
- Lavage de la vaisselle et stockage

1. Stockage neutre réfrigéré

Après contrôle, les repas sont acheminés vers le stockage.

Les préparations froides, les légumes d'accompagnement et les périphériques sont stockés en armoire froide positive ou négative (pour les glaces).

Les produits d'épicerie et les produits d'entretien sont déposés dans des réserves distinctes.

La capacité de stockage est estimée au vu des livraisons journalières prévues pour un service complet.

Réalisation du Groupe Scolaire de Vémars – Caractéristiques des ouvrages les plus importants

Un siphon de sol sera prévu dans cet espace.

2. Zone de réchauffage

Les repas sont réceptionnés au niveau du sas de réception, puis acheminés en zone de préparation.

Cet espace comprendra donc le matériel nécessaire au réchauffage, un plan de travail et un bac évier (de lavage)...

Une centrale de désinfection est à prévoir dans cet espace ainsi qu'un siphon de sol.

3. Zone laverie

- Plonge batterie : Elle assure le nettoyage des contenants et ustensiles utilisés pour la préparation des repas.

- Laverie : Elle assure le nettoyage de l'ensemble de la vaisselle sale provenant des salles à manger. Pour le stockage, prévoir le plus possible du matériel sur roulette avec des housses de protection plutôt que des armoires.

Une centrale de désinfection est à prévoir dans cet espace ainsi qu'un siphon de sol.

Pour respecter le système de marche en avant, l'accès à la plonge devra être indépendant et accessible depuis la zone de self, la salle à manger maternelle et la salle de préparation des repas.

4. Réserve entretien

Les produits d'entretien sont déposés dans la réserve. Elle est équipée d'un point d'eau, d'un vidoir.

5. Réserve épicerie

Elle permettra un rangement optimal des produits par rayonnages et par bacs. Elle est équipée d'un point d'eau, d'un vidoir.

6. Local déchets alimentaires

Les déchets de la zone de réchauffage et de la laverie sont évacués vers le local déchets après le service et avant nettoyage et désinfection des locaux.

Il doit être en liaison avec l'extérieur et être équipé d'un point d'eau et d'un siphon de sol. Ce local devra être climatisé en conséquence.

Sa situation facilite l'enlèvement par les véhicules de ramassage. Une centrale de désinfection est à prévoir dans cet espace.

7. Salle de détente agents

Cet espace permet aux agents de la restauration (et d'entretien si possible) de bénéficier d'un lieu calme et dédié, avec la fonction de tisanerie (prise de repas).

Ce local sera équipé d'assises, d'un plan de travail avec bac évier et de branchement pour l'électroménager. Il sera à proximité des locaux agents.

8. Vestiaires, douches et sanitaires agents de restauration

Ils sont accessibles directement depuis l'extérieur. Des sanitaires/douches, distinguant les hommes et les femmes sont prévus dans cet espace.

Les vestiaires sont équipés d'une zone de change avec casiers. Les vestiaires femme sont plus amples que ceux des hommes (3/4 et 1/4).

Le positionnement de ces locaux doit respecter impérativement le circuit de la marche en avant. L'ensemble de ces locaux devra être équipé d'un point d'eau et d'un siphon de sol.

Nota : Les vestiaires des agents de la restauration et des agents d'entretien pourront être mutualisés, uniquement si leur positionnement ne perturbe pas la marche en avant de l'office de restauration.

VI. LES ESPACES EXTÉRIEURS

Parvis d'accueil

Un parvis est identifié pour accéder à l'équipement.

Dans le cas où les concepteurs sépareraient les accès maternel et élémentaire, un second parvis sera prévu.

Ces espaces, clairement repérables, sont abrités pour partie de la pluie et du vent afin de faciliter l'attente des familles avant l'ouverture.

Ils doivent permettre l'affichage des informations liées au groupe scolaire ou à l'accueil de loisirs. Ils doivent être éclairés et équipés de bancs.

Sur le ou les parvis, il est prévu un espace abrité et sécurisé, équipé de 5 arceaux minimum pour la dépose des cycles (soit 10 vélos) et 10 arceaux pour trottinettes (soit 10 trottinettes). Des boîtes-aux-lettres seront à prévoir.

A. COUR DE RÉCRÉATION

1. Espace de récréation des maternelles

La diversité des traitements de la cour est souhaitée afin de proposer des espaces distincts pour des pratiques variées comme les jeux de ballons, des coins discussion, des aires spécifiques équipées pour recevoir des structures de jeux.

Réalisation du Groupe Scolaire de Vémars – Caractéristiques des ouvrages les plus importants

Le volume général de la cour doit faciliter la surveillance des enfants.

La cour est équipée de bancs (pour enfants et adultes). Un accès est réservé aux engins de nettoyage.

La cour est protégée contre les intrusions, elle est éclairée et peu visible depuis les espaces publics.

La cour sera utilisée par l'école maternelle et l'ALSH maternel.

2. Espace de récréation des élémentaires

La cour de récréation de l'école élémentaire est, le plus directement possible, accessible depuis le hall d'accueil.

Elle peut autoriser le rassemblement de l'ensemble des élèves avant l'entrée dans les salles de classe.

Elle est accessible depuis l'établissement en plusieurs points judicieusement répartis pour faciliter les flux des élèves lors de la récréation et directement depuis la salle à manger des élémentaires.

La diversité des traitements est vivement souhaitée afin de proposer des espaces distincts pour des pratiques variées. Le volume général de la cour sera sans recoin afin de faciliter la surveillance des enfants.

La cour est protégée des intrusions, elle est éclairée et peu visible depuis les espaces publics.

La cour est équipée de bancs (pour enfants et adultes) et de poubelles fixes à hauteur des enfants. Un accès est réservé aux engins de nettoyage.

La cour sera utilisée par l'école élémentaire et l'ALSH élémentaire.

NOTA : Un accès direct à la cour des élémentaires depuis l'espace public pourra être envisagé selon le souhait du concepteur.

3. Le préau des élémentaires et des maternels

Les deux préaux sont abrités des vents, de la pluie et du soleil. Ils sont conçus, dans la mesure du possible dans la continuité du bâti pour former un espace de transition avec les sorties principales menant du bâti à la cour.

Les préaux sont équipés d'une poubelle à la hauteur des enfants, et d'éclairage.

Dans l'idéal, ils abritent l'accès aux sanitaires des élémentaires, et à une des salles de propreté maternelle.

B. STATIONNEMENTS

1. Aire de stationnement du personnel

Au total, 37 places de stationnement sont à prévoir pour l'ensemble du personnel des écoles et de l'ALSH.

Réalisation du Groupe Scolaire de Vémars – Caractéristiques des ouvrages les plus importants

L'aire de stationnement devra prévoir un accès fonctionnel et sécurisé afin de gérer au mieux les flux entrant et sortant sur la ou les rues.

Positionnée dans le périmètre de l'opération, cette aire devra être équipée de deux bornes de recharge pour véhicules électriques et d'un stationnement aux normes PMR (minimum deux places).

2. Aire de stationnement des parents (HORS OPÉRATION)

Une réflexion devra être menée sur l'utilité et le positionnement d'un stationnement pour les parents.

Il est rappelé aux concepteurs que les enfants de maternelle sont accompagnés par leur parents jusque dans les salles d'exercice.

Le dépôt des voitures pour permettre cet accompagnement est à prendre en compte.

3. Aire de dépose minute

Pour les accompagnateurs des enfants élémentaires, la dépose-minute s'effectuera à proximité de l'accès à l'équipement (6 places).

4. Stationnement bus scolaires

Une aire dédiée, à proximité du ou des parvis, assurera le stationnement de deux bus simultanément.

5. Stationnement deux-roues et autres

En parallèle du stationnement véhicule, les concepteurs prévoient 8 arceaux pour les deux-roues, à répartir à proximité des accès aux écoles et à l'ALSH.

La bonne gestion des flux, véhicules, piétons, cycles et livraison est un impératif.

C. AIRES DE LIVRAISON

1. Aire de livraison de la restauration

Cette aire est dimensionnée pour recevoir un véhicule de livraison type « utilitaire de 15 à 20m³ avec haillon ».

Elle doit être aménagée afin de ne pas être rendue visible depuis les espaces accueillant les enfants.

Elle doit être facilement accessible depuis l'espace public.

Idéalement, elle ne permet pas le croisement des flux piéton et véhicule.

Son emprise pourra être mutualisée avec la voirie du stationnement du personnel pour optimiser les surfaces.

Réalisation du Groupe Scolaire de Vémars – Caractéristiques des ouvrages les plus importants

2. Aire de déchets

Cette aire est dimensionnée pour recevoir les bennes déchets et de tri sélectif.
Elle doit être positionnée proche de la voirie afin de faciliter le retrait par les camions poubelles.

Le cheminement permettant la dépose des bennes sur cette aire doit être plan et facilement accessible depuis le local déchets alimentaires de la restauration et le local poubelle des écoles et de l'ALSH.

Nota : Les concepteurs s'abstiendront de proposer des espaces plantés sans justification, souvent perçus par les parents d'élèves comme « zone de salissure ». Tout espace vert et planté devra être justifié ou doté d'un usage propre, pouvant être innovant et participer à l'éducation des enfants.